



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-112

Rapporteur : M. Jean-Yves BAILLY

OBJET : Travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales.

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

L'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales, arrive à échéance.

Les opérations de travaux pourront concerner le renouvellement des canalisations existantes y compris la reprise des branchements d'eau potable sur le domaine public ou privé, la création et le renforcement de réseaux d'ouvrages existants (mise en séparatif, branchements neufs, etc), la réhabilitation des ouvrages et des canalisations (chemisage, etc), l'entretien et la réparation des ouvrages existants.

Pour poursuivre la mise en place de ces opérations de travaux, tenant compte également des activités des différents services d'ECLA, notamment la voirie, les Régies d'Assainissement et d'Eau, il a été nécessaire de relancer une nouvelle procédure sous la forme d'une procédure avec négociation, en application des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été publié le 30 juin 2024 sur le profil acheteur d'ECLA et au B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), et publié le 2 juillet 2024 au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne).

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec maximum de 3 800 000,00 € HT par période. en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de l'émission du premier bon de commande, il pourra être reconduit 3 fois par période de 12 mois. Soit une durée totale de 48 mois.

Des financements sont attendus : département – DETR – Agence de l'eau.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 23 octobre 2024, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de sélection définis au règlement de consultation et a attribué l'accord-cadre n°202412 à la société PETITJEAN TP, mandataire du groupement d'entreprises PETITJEAN-PIQUAND-TST—DELARCHE TP-ETCTP, domiciliée 330 Rue des Frères Lumière – 39000 LONS-LE-SAUNIER pour un maximum annuel de 3 800 000,00 € HT soit 15 200 000,00 € HT pour la durée totale maximale du marché.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le marché public à intervenir pour les travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales.
- **AUTORISE** M. le Président à signer le marché n°202412 correspondant avec la Société PETITJEAN TP, mandataire du groupement conjoint solidaire PETITJEAN-PIQUAND-TST—DELARCHE TP-ETCTP, ainsi que dans la limite des crédits disponibles les éventuelles modifications à intervenir en cours d'exécution.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets annexes Assainissement et Eau Potable chapitre 21, et sur le budget ECLA.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORDARD